

Délibération n°47/30092025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G-C. Visci, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, S. VALLON, É. DAVID-CAVAZ, M-F. ORTHOLAND, D. BALME, T. LE FORESTIER, C. SCORDEL, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY,

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à Mylène SIBILLE), R. CONTARD (Pouvoir à Joël BRAISAZ), D. METZGER (Pouvoir à Marianne FOUILLÉ), T. LE FORESTIER (Pouvoir à Valérie CAZAUX).

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 24 septembre 2025

OBJET : SERVICE JEUNESSE
CONVENTION TRIPARTITE POUR L'INTERVENTION D'UN ERGOTHERAPEUTE
SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Madame Valérie CAZAUX informe l'assemblée que deux enfants de l'école nécessitent l'intervention d'un ergothérapeute, M. PEINY Rémy. Cependant, en l'absence de notification par la Maison De l'Autonomie, l'intervention ne peut se réaliser sur le temps scolaire. Afin d'aider les familles concernées, le praticien propose d'intervenir sur le temps de pause méridienne à la suite de ses interventions sur le temps scolaire. Ce temps relevant de la responsabilité de la commune, le praticien propose une convention tripartite entre lui-même, la mairie et la famille pour encadrer les responsabilités de chacun.

Sur le rapport de Madame CAZAUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 2 abstentions 0 voix contre :

- APPROUVE la signature de la convention tripartite avec M. PEINY Rémy, ergothérapeute et la famille de l'enfant concerné ;
- CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente décision et de la signature des documents s'y rattachant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250930-2025_47-DE

Cécile CURTET
Le 30 septembre 2025



DETAIL DES VOTES :

- POUR : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G-C. Visci, M. FOUILLÉ, D. BALME, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, L. GAUDE, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, M-F. ORTHOLAND, S. VALLON, R. BOUVIER, C. SCORDEL
- CONTRE :
- ABSTENTION : V. UVIETTA, D. FLEURY